

Octobre 2024

Augmentation du taux de conversion au 1^{er} janvier 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Conseil de fondation de la SVE a décidé d'augmenter le taux de conversion de 4,8% à 5,0% en raison de sa remarquable situation financière, demeurée constante au cours des dernières années.

Le taux de conversion permet de calculer la rente annuelle au moment de la retraite. Les personnes assurées qui partiront à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2025 percevront donc une rente plus élevée, ainsi que le montre l'exemple suivant:

Formule:	avoir de vieillesse	×	taux de conversion	=	rente annuelle
Jusqu'ici:	CHF 100'000	×	4,8%	=	CHF 4800
Désormais:	CHF 100'000	×	5,0%	=	CHF 5000

La hausse du taux de conversion concerne tous les types de rente (rentes de vieillesse, rentes d'invalidité, rentes de conjoint, rentes d'orphelin). Les bénéficiaires de rente partis à la retraite entre 2021 et 2024 profitent aussi de cette augmentation. Les personnes concernées recevront par voie postale le calcul individuel détaillé de leur rente en janvier 2025.

Grâce à des résultats de placement réjouissants et à l'amélioration du niveau des taux d'intérêt dans le monde entier ces dernières années, les chiffres clés ont évolué de manière très favorable; le degré de couverture s'élevait à 122,5% au 30 juin 2024 (tableau 1). Au printemps 2024 et pour la quatrième fois consécutive, la SVE a octroyé aux personnes assurées une rémunération supplémentaire et versé un supplément aux bénéficiaires de rente (tableaux 2 et 3). Compte tenu de cette évolution positive, le Conseil de fondation a augmenté le taux de conversion.

Tableau 1 – Développement du degré de couverture

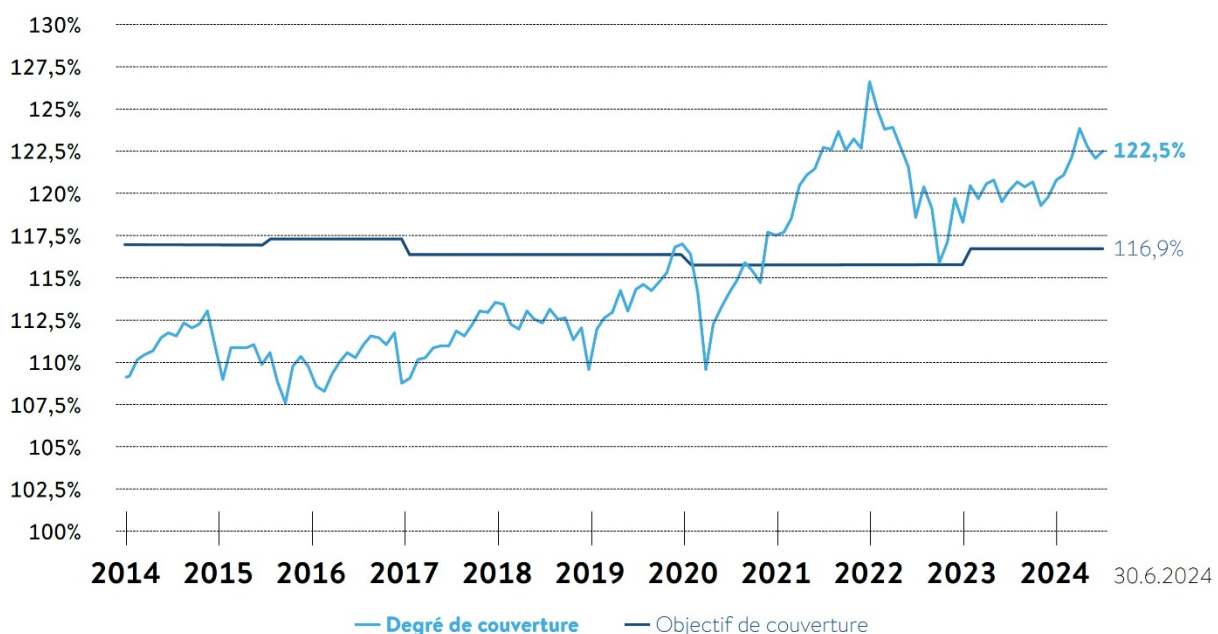


Tableau 2 – Évolution de la rémunération

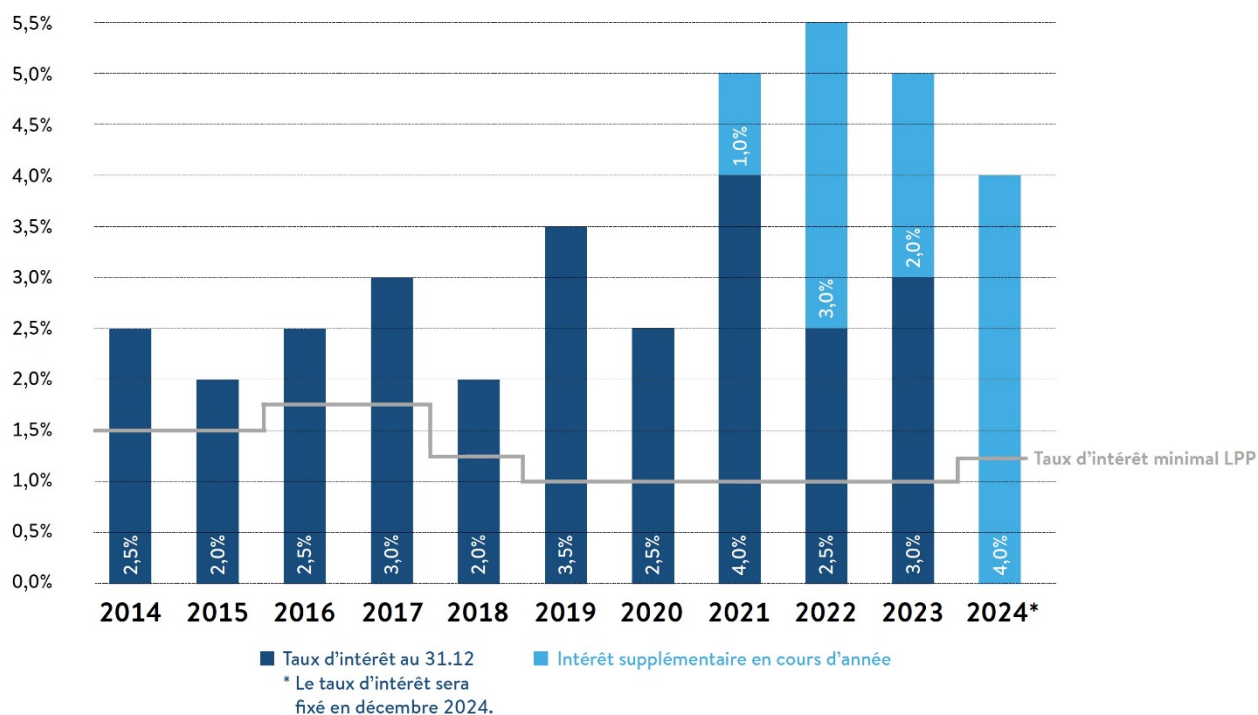
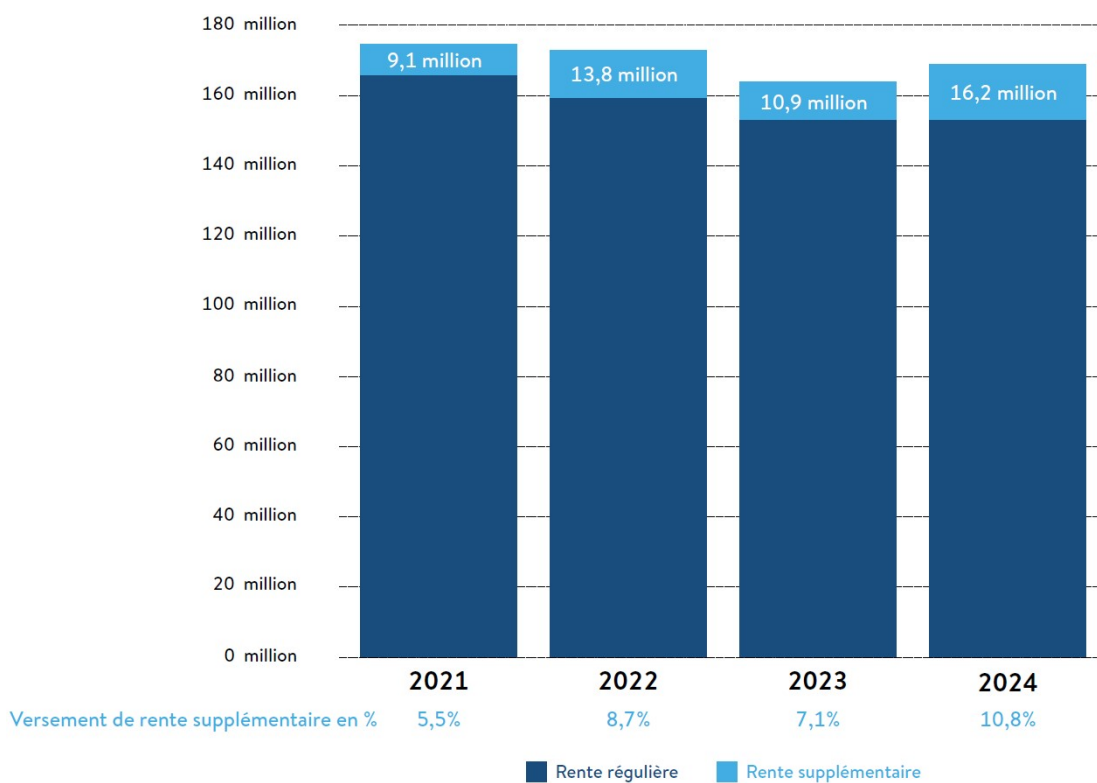


Tableau 3 – Évolution des rentes versées



Vous trouverez de plus amples informations sur la performance de la SVE dans le rapport trimestriel sous www.sve.ch/aktuelle-performance. Pour toute question, veuillez vous adresser à votre personne de contact auprès de la SVE.